



## Rapport sur le Baccalauréat 2015

### *Préambule*

Ce rapport présente les résultats de l'enquête que l'Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public a menée auprès des professeurs qui ont corrigé l'épreuve de philosophie du Baccalauréat lors de la session 2015.

L'APPEP n'ignore pas les menaces qui pèsent sur l'examen et, plus généralement, sur l'enseignement de la philosophie. Mais elle sait aussi que l'intérêt du public pour le Baccalauréat et, singulièrement, l'épreuve de philosophie, confère aux professeurs de philosophie une responsabilité particulière qu'ils honorent par leur travail et leur professionnalisme. L'APPEP entend donc contribuer à l'équité dans l'évaluation des épreuves de philosophie, à la cohérence des épreuves avec le travail de l'année, et au crédit d'un examen qui donne accès à un diplôme national, meilleur garant d'une égalité républicaine. C'est la raison pour laquelle ce rapport est accompagné de propositions visant à améliorer l'organisation du Baccalauréat.

504 professeurs de philosophie ont participé à cette enquête. Plusieurs contributions étant trop fragmentaires pour être utilisables, 299 réponses ont été effectivement exploitées. Toutes les informations et avis qu'elles contiennent ne sont pas mentionnés dans le rapport, mais chacune a été lue attentivement, et intégrée à la synthèse finale autant que possible. Les réponses aux questions ouvertes, souvent longues, se sont révélées très instructives.

L'APPEP remercie les professeurs de philosophie qui ont pris de leur temps pour répondre avec précision à ce questionnaire. Le nombre et la richesse de leurs contributions garantissent le caractère significatif des résultats.

Le rapport ci-dessous suit le plan du questionnaire. Chaque chapitre fait l'objet d'une synthèse, suivie des propositions de l'APPEP. On trouvera en annexe l'ensemble des données chiffrées.

## I- Le calendrier

Plus du tiers des professeurs de philosophie jugent le temps dévolu à la correction insuffisant ou très insuffisant. Lorsqu'ils ont corrigé des copies de S ou de ES, ils sont majoritaires à déplorer la brièveté des délais de correction. C'est en effet principalement dans ces deux séries que les lots de copies, souvent assez longues, sont les plus importants.

### *Propositions de l'APPEP*

1. Afin de permettre aux professeurs de philosophie de disposer d'un temps suffisant à la correction de l'épreuve écrite, l'APPEP demande que la date de l'épreuve de philosophie soit avancée.
2. Elle demande également que, dans certaines académies, la date de remise des copies par l'administration soit avancée et que la date limite d'entrée des notes par les correcteurs soit repoussée. Le traitement informatique des notes doit permettre de supprimer les journées – perdues pour la correction – qui séparent encore la saisie des notes des délibérations, et quelquefois même, les délibérations de l'affichage des résultats.
3. Aucune pression ne saurait être exercée sur les correcteurs pour une entrée des notes antérieure à la date limite officiellement annoncée.

## II- Les copies

En moyenne, les professeurs de philosophie corrigent 118 copies. C'est surtout en S, et dans une moindre mesure en ES, qu'ils sont le plus fréquemment surchargés. Ils sont nombreux, dans certaines académies, à s'inquiéter d'une répartition inéquitable des copies et quelques-uns soupçonnent des situations qui ressemblent à des « rentes de situation ».

### *Propositions de l'APPEP*

4. S'il est nécessaire que certains professeurs soient déchargés de copies afin de constituer une réserve, une rotation doit s'effectuer d'une année sur l'autre.
5. Une rotation dans l'affectation pour la session de septembre, dont la tâche est beaucoup plus légère que lors de la session de juin, est également souhaitable.

### III - Les sujets

À l'exception d'un seul, les sujets sont jugés formellement conformes au programme. En revanche, on pointe la difficulté excessive de certains d'entre eux, et leur inadéquation au niveau moyen des candidats. Le sujet proposé en L, « Respecter tout être vivant est-ce un devoir moral ? », et celui proposé en S, « La politique échappe-t-elle à une exigence de vérité ? », sont apparus trop pointus ou spécifiques pour être effectivement traitables par la majorité des candidats. Ces deux sujets ont amené de très nombreux candidats à traiter un autre sujet que celui proposé, en se limitant par exemple au respect de tout être humain, s'agissant du sujet donné aux littéraires.

Un autre sujet proposé en S, « Une œuvre d'art a-t-elle toujours un sens ? », a été jugé lui aussi trop difficile, car il présupposait une réflexion sur l'idée de « sens ». Il est vrai que le traitement des notions de langage et d'interprétation est l'occasion de réfléchir à l'idée de sens. Cependant, ces notions sont au programme de L et de ES, et non de S. Les correcteurs signalent que des sujets trop ardues ou trop surprenants, inadaptés aux « compétences » des candidats, déstabilisent surtout les élèves sérieux et travailleurs.

Le texte de Spinoza proposé en ES a donné lieu à un contresens fréquent sur le mot « souverain », trop souvent compris en synonyme de « monarque ». Une note aurait pourtant permis d'éviter à de nombreux candidats d'être inutilement égarés. Des professeurs se sont étonnés que les concepteurs de ce sujet méconnaissent ainsi le niveau de langue ordinaire des élèves.

Le sujet-texte de Hume imprimé pour les séries technologiques a fait l'unanimité contre lui, pour sa complète inadaptation au niveau des candidats, pour sa formulation non conforme aux instructions officielles<sup>1</sup>, mais aussi pour sa ponctuation gravement fautive et pour une coquille (« produit » au lieu de « provient ») altérant sensiblement le sens de la dernière phrase. Les professeurs ont jugé « lamentable » et « affligeant » ce manque de soin dans la confection d'un sujet national qui a été très mal relu – s'il l'a été – avant d'être imprimé. Ils sont nombreux à ne pas s'expliquer que la troisième question n'ait pas été conforme aux instructions officielles, pénalisant ainsi les candidats qui s'étaient sérieusement préparés à l'épreuve et qui ont été induits à commettre un contresens. « L'affaire » du sujet de la voie technologique est considérée par les professeurs de philosophie, qu'ils aient ou non corrigé les séries technologiques, qu'ils aient ou non la charge de classes technologiques, comme un « scandale démocratique et pédagogique ». Ils ont sévèrement condamné cette marque de désinvolture et de mépris des candidats des séries technologiques, alors qu'on attend de l'École le sérieux qui caractérise le travail bien fait.

---

<sup>1</sup> La [note de service n°2006-087 du 19-5-2006](#) (BO n°23 du 8 juin 2006) précise que la dernière question doit proposer « la discussion de l'idée centrale du texte », et donc formuler la thèse du texte sous une forme interrogative.

De nombreux professeurs ont précisé que leur critique des sujets ne visait nullement la nature de l'épreuve.

Une très large majorité des professeurs souhaite être informée de la façon dont sont composés les sujets. Ceux qui ne le souhaitent pas sont pour la plupart déjà informés, pour avoir participé à des commissions *ad hoc* ou à des stages de formation.

*Propositions de l'APPEP*

6. L'APPEP souhaite que chacun des sujets tienne compte du niveau de la grande majorité des candidats. Elle invite à privilégier des sujets classiques qui interrogent explicitement une notion au programme, car ils donnent leurs chances à tous les candidats, quel que soit leur niveau. Les sujets ciblés et orientés paraissent plus pertinents lors d'exercices en classe qu'en vue d'une évaluation lors d'un examen.
7. Elle relaie l'attente des professeurs d'une information substantielle sur la manière dont les sujets sont confectionnés et leur choix arrêté.
8. L'APPEP confirme sa demande formulée dans son [communiqué du 22 juin 2015 sur le troisième sujet de l'épreuve du baccalauréat technologique](#) d'une confection sérieuse de l'ensemble des sujets d'examen, quelle que soit la série.

## IV & V Les réunions d'entente et d'harmonisation

Les professeurs expriment quasi unanimement leur intérêt pour les réunions d'entente et d'harmonisation. Le besoin d'une « notation institutionnelle », issue d'un travail d'évaluation concerté est souvent rappelé. Sans faire disparaître la responsabilité personnelle du correcteur dans l'évaluation et la notation, les échanges entre collègues sur les sujets et sur les copies apparaissent intellectuellement et pédagogiquement indispensables pour la pertinence, la cohérence et la crédibilité de leur travail. Une mise en commun de ce que les correcteurs attendent des copies et une discussion sur les critères de leur hiérarchisation sont estimées indispensables. Aussi, les professeurs sont-ils à la recherche de procédures qui pourraient améliorer la qualité de leur travail, suggérant souvent de ne pas se focaliser à l'excès sur les extrêmes, mais de travailler davantage sur les copies notées autour de la moyenne. Ils réfléchissent aussi à la diversité et à la souplesse dans la manière de travailler : les réunions sont jugées indispensables pour prendre connaissance d'une diversité de points de vue, tandis que certains correcteurs insistent sur l'intérêt de travaux en groupes restreints. Plusieurs professeurs regrettent une focalisation sur la notation au détriment d'échanges sur les attentes et les exigences. Dans tous les cas, il est fréquemment souhaité une meilleure circulation de l'information. Ainsi, chaque réunion d'entente pourrait-elle donner lieu à un compte rendu qui serait adressé ensuite à l'ensemble des correcteurs de l'académie de façon à ce que les professeurs ne soient pas bornés aux échanges de leur commission ou de leur groupe de travail.

Dans plusieurs académies, les professeurs déplorent un brassage très insuffisant des copies, de sorte que les lots dont les correcteurs ont la charge sont trop inégaux. Les réunions ne suffisent pas à pallier ce défaut.

Lorsque la commission d'entente s'est tenue avant le retrait des copies, les professeurs ont généralement délibéré à partir de copies scannées, dont le mode d'organisation a différé selon les académies ou les centres d'examen. Les professeurs ayant travaillé lors de la réunion d'entente sur des copies scannées ont très généralement jugé fructueux ce mode de travail. En évitant la lecture des copies à haute voix, ce procédé facilite l'approche de la copie et fait gagner du temps lorsque les copies tests ont été envoyées assez tôt pour que les correcteurs puissent en prendre connaissance avant la réunion. On rappelle cependant que la lecture de copies tests s'ajoute aux copies du lot à corriger et que ces copies ne sont pas toujours représentatives.

Les réunions d'entente et d'harmonisation s'étendent sur trois heures environ, en moyenne, les premières étant généralement légèrement plus longues que les secondes. Cette durée est jugée satisfaisante.

Certains collègues se plaignent de déplacements excessifs et souhaitent une organisation décentralisée des réunions, tandis que d'autres insistent sur la nécessité d'atteindre un nombre critique de correcteurs pour que les réunions soient plus riches.

De nombreux professeurs ont également regretté d'avoir été convoqués un samedi. Certains d'entre eux n'ont pu se déplacer pour cette raison.

Sans remettre en cause la nécessité de la réunion d'harmonisation, certains professeurs déclarent pourtant ne plus y assister, faute de temps, ou parce qu'ils jugent que s'y manifestent trop souvent des « querelles d'ego » au détriment d'un travail sur le contenu.

### ***Propositions de l'APPEP***

9. L'APPEP souhaite la généralisation du travail sur des copies tests sous réserve de leur communication rapide et ainsi d'une possibilité d'une lecture préalable à la commission d'entente. Le retrait des copies à corriger ne saurait être pour cette raison différé. Les professeurs doivent pouvoir disposer au plus vite de leur lot de copies.
10. L'APPEP relaie la demande de communication à tous les professeurs de l'académie d'un compte rendu des réunions d'entente dressant le bilan du travail effectué. Ces comptes rendus peuvent être également diffusés aux professeurs d'autres académies, comme cela s'est fait cette année entre celles de Versailles et d'Aix-Marseille qui ont délibéré sur les mêmes copies tests. La communication de ces comptes rendus doit s'accompagner d'un rappel du devoir de confidentialité qui s'impose à tout correcteur.

## VI- Les délibérations du Jury

Si les délibérations des jurys sont jugées globalement positives, on observe de sérieuses disparités. On déplore souvent une célérité excessive dans le traitement des candidats et une insistance abusive pour l'octroi de points supplémentaires. Si l'atmosphère est très généralement à la cordialité et à la collégialité, on déplore des tendances autoritaires de la part du président, souvent associées à beaucoup d'ignorance et peu d'exigences. On trouve dans les jurys lourds (plus de 250 candidats voire plus de 300 ou 350) les dysfonctionnements les plus fréquents.

Les inadmissibles pressions extérieures, émanant des directions d'établissements et même, pendant l'épreuve orale, des familles ou des candidats, sont heureusement l'exception.

L'avis porté sur le livret n'est pas toujours en adéquation avec les appréciations et les notes. Sans ignorer l'avis, désormais simplifié avec la disparition de la mention « assez favorable », les jurys prêtent attention aux résultats, mais aussi au travail et au comportement scolaires ainsi qu'aux progrès du candidat.

### *Propositions de l'APPEP*

11. L'APPEP demande que les jurys n'excèdent pas 250 candidats.
12. Elle souhaite que les universités soient davantage incitées à s'assurer, par une préparation en amont, de la présence non seulement effective mais efficiente de tous les présidents de jurys.
13. Elle demande à ce que, dans la mesure du possible, les professeurs ne soient pas affectés sur plusieurs jurys, et, lorsque c'est le cas, que ceux-ci ne soient pas situés dans différents centres d'examen.

## VII- L'oral

Les professeurs de philosophie accomplissent un travail substantiel pour l'épreuve orale de contrôle. Ils regrettent que trop de candidats se présentent avec un seul exemplaire de ou des ouvrages requis, parfois même sans texte, ou sans liste. Ils déplorent souvent une ignorance de la part des candidats de l'œuvre présentée. Ils s'interrogent sur l'inégalité des listes. Les professeurs souhaitent échanger sur cette épreuve importante, même si elle ne concerne qu'une minorité des candidats. Ils souhaitent réfléchir collectivement à l'articulation de la préparation de l'épreuve orale au travail de l'année, à la confection des listes, à une meilleure détermination de l'exercice et de ce qui est attendu des candidats, et à l'évaluation de l'épreuve.

### *Propositions de l'APPEP*

14. L'APPEP propose l'organisation, pendant l'année scolaire, d'échanges approfondis sur l'épreuve orale. Ces échanges peuvent porter sur les raisons qui conduisent chaque professeur à choisir ses textes, la manière d'intégrer l'étude suivie d'une œuvre au travail de l'année, les critères de la notation et la façon de préparer l'épreuve avec l'ensemble des élèves. Les questionnements et les pratiques gagneraient à être mieux partagés.
15. Elle demande que soit ménagé un temps de réflexion sur l'évaluation de l'oral lors des réunions d'harmonisation.

## VIII- L'organisation administrative

Des fortes disparités sont observables dans la qualité de l'organisation administrative, entre les rectorats et entre les centres d'examen d'un même rectorat.

Les convocations sont parfois mal présentées, ne faisant pas clairement apparaître le lieu où les copies doivent être rapportées, ou ne mentionnant pas le nombre de copies à corriger, engendrant des malentendus et des mauvaises surprises. Des vice-présidents ont été nommés au dernier moment. Des professeurs ont été contraints de surveiller d'autres épreuves que celle de philosophie. Certains ont corrigé leurs propres élèves. Des professeurs s'interrogent sur la possibilité de réduire des déplacements lourds et fatigants, pour les épreuves orales notamment.

Alors que plusieurs établissements offrent une organisation irréprochable de l'examen, on déplore trop fréquemment un accueil rudimentaire et discourtois, et un défaut de renseignements sur les lieux de restauration alors qu'on vient de loin. L'organisation de l'oral est parfois chaotique, du point de vue de l'enchaînement du passage des candidats et de la confection des bordereaux. Trop de candidats et d'interrogateurs se retrouvent parfois dans la même salle.

### *Propositions de L'APPEP*

16. L'APPEP propose que les inspections d'académie incitent tous les centres d'examen à accueillir convenablement les correcteurs et les interrogateurs. La qualité de l'organisation matérielle et la courtoisie observables dans la plupart des établissements pourraient avantageusement devenir la règle pour chaque établissement.
17. Elle propose que chaque académie fasse figurer sur la convocation le nombre de copies dont le correcteur aura la charge.
18. Elle demande que les professeurs de philosophie ne soient pas chargés de surveiller d'autres épreuves que celle de philosophie, et, conformément aux dispositions réglementaires, ne soient en aucun cas contraints de surveiller des épreuves après la remise de leur lot de copies.
19. Pour éviter des déplacements excessifs et que les correcteurs soient amenés à corriger leurs élèves, il convient que ce soit leur domicile et non leur résidence administrative qui soit pris comme référence d'affectation dans les centres d'examen.

## IX- La rémunération

La rémunération de l'écrit est jugée correcte. Celle de l'oral, en revanche, est estimée scandaleusement insuffisante, au regard du travail effectué.

On s'étonne que tous les frais de déplacement ne soient pas indemnisés. On relève dans de trop nombreuses académies une rémunération tardive que rien ne justifie. Dans certaines académies, des professeurs sont contraints d'insister pendant des mois auprès des services administratifs pour être rémunérés. On déplore un défaut de transparence dans le récapitulatif des services effectués et dans les divers remboursements indemnitaires.

### *Propositions de l'APPEP*

20. L'APPEP demande une réévaluation substantielle de la rémunération des épreuves orales, semblable à celle de la rémunération des épreuves écrites.
21. Elle souhaite que la rémunération des interrogations orales soit relative au nombre de candidats, quel que soit leur nombre.
22. Constatant qu'il est possible dans certaines académies de rémunérer rapidement les professeurs et de réduire l'opacité du paiement des correcteurs et interrogateurs, elle demande que toutes les académies assurent un paiement rapide des professeurs, accompagné d'un récapitulatif détaillé et compréhensible des missions rémunérées et des frais indemnisés.

### **Conclusion.**

Deux tendances majeures résument le regard porté par les professeurs de philosophie sur la session 2015. D'un côté, ils manifestent une lassitude devant un examen qui semble vidé de son sens, compte tenu d'exigences et de finalités qui ne paraissent pas clairement définies, comme si le très fort taux de réussite (91,5 % pour les séries générales, 90,6 % pour les séries technologiques) était un but en soi. Mais d'un autre côté, les professeurs estiment avoir fourni un travail non seulement sérieux et lourd, mais utile. Malgré ses insuffisances croissantes, il leur semble que le baccalauréat demeure un examen anonyme ouvrant à un diplôme national, meilleur pour leurs élèves qu'une certification locale. C'est la raison pour laquelle ils sont à la recherche d'idées pour améliorer la qualité et l'efficacité de leur travail et qu'ils attendent de l'administration et des corps d'inspection une bonne organisation de l'examen.

Les professeurs ont exprimé leur besoin d'échanger informations et analyses sur l'examen et sur la façon de mieux articuler le travail de l'année aux épreuves écrite et orale.

**ANNEXE**

**DONNÉES CHIFFRÉES**

## I - LE CALENDRIER

**1. Le temps dont vous avez disposé pour la correction des copies fut-il suffisant ?**



**2. La commission d'entente s'est-elle tenue avant le retrait des copies ?**

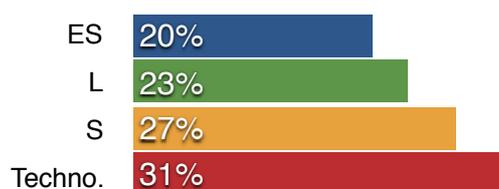


**3. Si oui, ce mode d'organisation vous a-t-il paru satisfaisant ? Pour quelles raisons ?**



## II - LES COPIES

### 1. Dans quelle série avez-vous été convoqué ?



### 2. Aviez-vous déjà enseigné dans la série pour laquelle vous avez été convoqué ?



### 3. Combien de copies avez-vous corrigées ?



### 4. En ne comptant que les jours ouvrables, quel nombre moyen de copies par jour avez-vous eu à corriger ?

14.

### 5. Ce nombre vous a-t-il paru excessif ? raisonnable ?



### 6. Quel devrait être selon vous le nombre maximal de copies à corriger par jour ?

12.

### 7. La répartition académique vous a-t-elle semblé équitable ?



### III - LES SUJETS

#### 1. Les sujets étaient-ils adaptés du point de vue de leur rédaction ?



#### 2. Les sujets étaient-ils conformes au programme ?



#### 3. Souhaitez-vous être officiellement informé sur la façon dont les sujets d'examen sont composés puis choisis ?



## IV - LA RÉUNION D'ENTENTE

### 1. Quelle fut sa durée ?

Très généralement (90%) une demi-journée : 3 heures - 3h 30, parfois 2 heures, exceptionnellement 1 heure ou 1 journée.

### 2. Fut-elle selon vous suffisante? trop longue ? trop brève ?



### 3. Avez-vous délibéré à partir de copies scannées ?



### 4. Si oui, que pensez-vous de ce procédé ?

Le procédé est quasi unanimement approuvé.

### 5. La discussion sur les sujets vous a-t-elle semblé satisfaisante ?



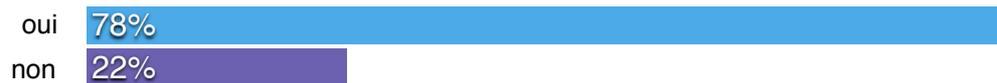
### 6. Un IA-IPR ou un IG était-il présent ?



**7. Si oui, ses interventions vous ont-elles paru utiles au travail de la commission ?**



**8. Cette réunion vous a-t-elle aidé à corriger vos copies ?**



## V - LA RÉUNION D'HARMONISATION

### 1. Est-elle maintenue dans votre académie ?

oui	98%
non	2%

### 2. Quelle fut sa durée ?

Très généralement autour de 2h30-3h.

### 3. Fut-elle selon vous suffisante? trop longue ? trop brève ?

Suffisante	82%
Trop longue	11%
Trop courte	7%

### 4. Un IA-IPR ou un IG était-il présent ?

oui	38%
non	62%

### 5. Si oui, ses interventions vous ont-elles paru utiles au travail de la commission ?

oui	53%
non	47%

## 6. Si vous avez modifié vos notes, est-ce à la hausse ? à la baisse ?

Très généralement à la hausse et principalement pour les notes les plus basses.

## 7. Pensez-vous qu'il soit utile de relire les copies notées moins de 6 ?



## VI - LES TRAVAUX DES JURYS

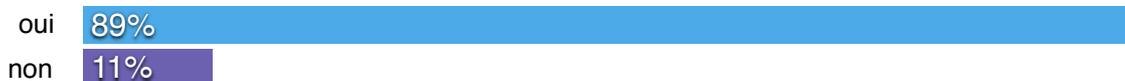
### 1. Les délibérations du jury se sont-elles déroulées de façon satisfaisante ?



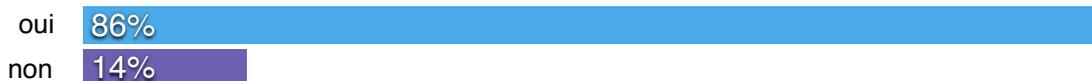
### 2. Le président était-il présent ?



### 3. A-t-il exercé son rôle ?



### 4. Un temps suffisant a-t-il été réservé à l'examen des livrets ?



### 5. Quelles furent les informations les plus exploitées par le jury ? Qu'en avez-vous pensé ?

Les avis, les appréciations, les notes.

## 6. Le chef de centre est-il intervenu lors des délibérations ?



## 7. Si oui, s'agissait-il d'un établissement public ?



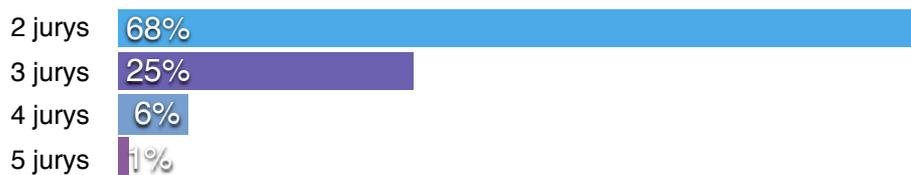
## 8. Le jury a-t-il subi des pressions ?



## 9. Avez-vous été affecté sur deux ou plusieurs jurys ?



## 10. Si oui, combien de jurys étaient concernés ?



## VII - L'ORAL

### 1. Avez-vous fait passer des oraux ?



### 2. Si oui, combien de candidats avez-vous fait passer par demi-journée ?

5,5.

### 3. Selon vous, quel nombre de candidats ne devrait en aucun cas être dépassé ?

10,1.

### 4. Des candidats se sont-ils présentés sans liste ou sans liste conforme ?

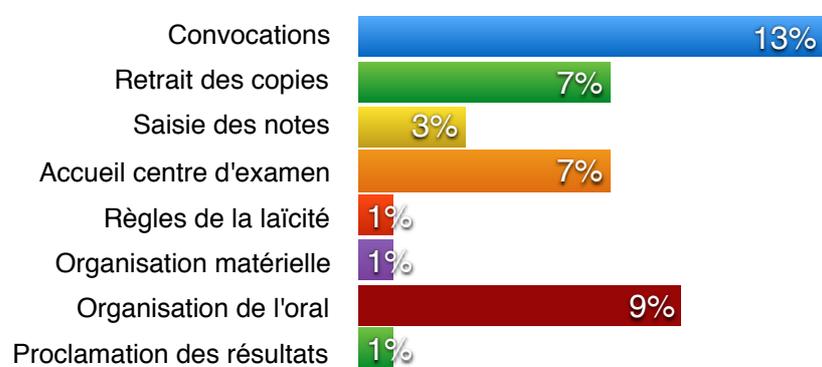


### 5. Si oui, êtes-vous parvenu à les évaluer de façon satisfaisante à partir du texte que vous avez été amené à proposer ?



## VIII - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

### 1. Avez-vous observé des dysfonctionnement ?



## IX - LA RÉMUNÉRATION

### 1. Estimez la rémunération correcte ?



### 2. Si vous avez assuré la session 2014, avez-vous été payé ?

